

18 fév 2011 -11:41

Appartient à Conseil des ministres du 18 février 2011

## INAMI

Traitement du glioblastome récidivant chez les adultes par l'Avastin

Traitement du glioblastome récidivant chez les adultes par l'Avastin

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui prévoit le financement par l'INAMI du traitement du glioblastome récidivant par l'Avastin.

Il s'agit du traitement des patients adultes pour lesquels le glioblastome récidivant, une forme de tumeur au cerveau, a été diagnostiqué au stade IV. Avastin est un médicament qui fait actuellement l'objet d'une étude clinique mais qui n'a pas encore été approuvée par l'Agence européenne des médicaments (EMA). Afin de pouvoir traiter les patients, la firme qui produit Avastin a lancé, en collaboration avec les autorités belges, un programme médical d'urgence qui a été approuvé par l'Agence fédérale du médicament et des produits de santé (AFMPS) et le Comité d'éthique. L'INAMI a décidé de financer ce programme. Ce traitement concerne une soixantaine de patients par an.

(\*) fixant les conditions dans lesquelles le Comité de l'assurance peut conclure des conventions en application de l'article 56, §2, alinéa 1er, 2°, de la loi relative à l'assurance soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, pour le traitement du glioblastome récidivant de stade IV chez des patients adultes au moyen de la spécialité pharmaceutique Avastin.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>